

ELIVIA

société par actions simplifiée au capital de 70.000.000 €
Siège social : La Noëlle – 44150 ANCENIS
344 477 468 RCS NANTES
Société absorbante

SCAVO-SOVIC

société par actions simplifiée au capital de 228 750 €
Siège social : ZI La Coudère – 49220 LE LION D'ANGERS
410 250 641 RCS ANGERS
Société absorbée

PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Angers en date du 29 avril 2016, la société ELIVIA et la société SCAVO-SOVIC ont établi le projet de fusion aux termes duquel la société SCAVO-SOVIC doit transmettre son patrimoine à la société ELIVIA par voie de fusion par absorption.

L'évaluation des biens transmis à leur valeur nette comptable par la société SCAVO-SOVIC s'établit à :

Actif :10.341.472 €
Passif :7.931.044 €
Actif net à transmettre :..... 2.410.428 €

La société ELIVIA détenant 100 % du capital de la société SCAVO-SOVIC, et s'étant engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, il ne sera procédé à aucun échange d'actions et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la société absorbante.

Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1^{er} janvier 2016, jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante.

La société SCAVO-SOVIC sera dissoute de plein droit, sans liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le projet de fusion a été déposé pour la société absorbante au greffe du Tribunal de commerce de Nantes en date du 29 avril 2016.

Le projet de fusion a été déposé pour la société absorbée au greffe du Tribunal de commerce d'Angers en date du 29 avril 2016.

Les créanciers des sociétés ELIVIA et SCAVO-SOVIC disposent d'un délai de trente jours à compter de la présente publicité pour exercer leur droit d'opposition.

POUR AVIS